



**Patte Alain**

rue Georges Simpson 72  
1083 BRUXELLES

**TARIF 09 EN VIGUEUR A PARTIR DU 1er JANVIER 2019**

**09**

**BON DE COMMANDE & CONTRAT DE LOCATION**  
**SIMULATEUR AUTOMOBILE PLAYSEATS** (550 WATTS par simulateur )

**CHOIX N° 1**

Location de 4 PLAYSEATS livré dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km - (au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix de € 250,00 le PLAYSEAT la journée avec un supplément de € 180,00 le PLAYSEAT par journée supplémentaire.

**CHOIX N° 2**

Location de 2 à 3 PLAYSEATS livré dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km - (au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix de € 300,00 le PLAYSEAT la journée avec un supplément de € 180,00 le PLAYSEAT par journée supplémentaire.

**CHOIX N° 3**

Location de PLAYSEAT à l'unité livré dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km - (au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix de € 350,00 le PLAYSEAT la journée avec un supplément de € 180,00 le PLAYSEAT par journée supplémentaire.

**CHOIX N° 4 BEST CHOICE !**

Location de 4 PLAYSEATS livrés dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km - (au-delà, voir contrat rubrique transport) - au prix forfaitaire de € 1.800,00 les 4 PLAYSEAT du jeudi soir après 21h00 installation et reprise le lundi soir après 21h00 Soit 4 JOURS avec un supplément de € 600,00 les 4 PLAYSEATS par journée supplémentaire.

Dimension d'un PLAYSEAT dans son FLY CASE H 1 m ,35 x l 1m ,00 x L 1m ,10 **Important mesurez vos accès « portes »**  
Dimension au sol d'un PLAYSEAT installé en ordre de marche L 1 m ,30 x l 1 m ,00

NOM : ..... Prénom : ..... Tel./GSM : .....

**ATTENTION !! Nous avons besoin d'un numéro en service c'est-à-dire joignable y compris LE JOUR DE LA LOCATION !!!**

ADRESSE : .....

e-mail : .....

DATE DE L'EVENEMENT : ..... NOMBRE DE JOUR(S) : .....

ACOMPTE : **50%** ..... VERSE LE : .....

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

TYPE DE CHOIX RESERVE : **N°1. N°2. N°3. N°4.** (entourez le numéro correspondant à votre choix)

ADRESSE ET HEURE DE LIVRAISON : .....

ADRESSE DE FACTURATION : .....

.....N° de TVA : .....

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 2 I)**

**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**

Veuillez-nous retourner le double de la présente, dûment complété et signé, au plus vite, faute de quoi nous ne pouvons plus garantir la date demandée.

Aucune commande ne sera enregistrée avant que l'acompte ne soit versé au compte avec en communication :

**PLAYSEAT(S) & la date de l'événement.**

Contrat de location : voir page 2 I. Vous pouvez nous joindre par TEL ou GSM 7 jours sur 7 de 9h30' à 22h00' ou bien par fax ou par email 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations aux numéros ci-dessous.

**TEL : 02/427.88.67 – FAX 02/428.72.61 – GSM 0475/689.264**  
**ING 310-0598123-10 – Code IBAN BE41 3100 5981 2310 – Code BIC BBUBEBB**  
**Site web : [www.bleuhelium.be](http://www.bleuhelium.be) - e-mail : [bleu.helium@skynet.be](mailto:bleu.helium@skynet.be)**

**CONTRAT DE LOCATION Simulation Automobile PLAYSEATS****09**

**Transport** : GRATUIT dans Bruxelles et dans un rayon de 50 km. Au-delà, un forfait de € 1,00 le kilomètre vous sera compté. La reprise aura lieu le soir même ou le lendemain matin à 9 heures au plus tard.

**Assurance** : L'assurance du locataire doit couvrir les dégâts éventuels qu'il occasionnerait à l'attraction louée, et ce, à concurrence de la valeur catalogue de celle-ci. Entendez par valeur catalogue, le prix usine (door-to-door) au moment de la transaction d'achat d'équipements de remplacement équivalents. (Le modèle des attractions détruites n'étant plus disponibles d'une année à l'autre, ce sera donc le modèle le plus proche du modèle détruit qui sera retenu). Le locataire assurera donc, auprès de sa compagnie d'assurance, les termes du présent contrat et en assumera l'exécution. Il ne pourra en aucun cas faire valoir une quelconque vétusté, une attraction amortie étant bien plus rentable qu'une structure neuve !!! In fine, il s'engage lui et/ou sa compagnie d'assurance en signant ce contrat à payer la ou les somme(s) réclamée(s) par l'usine pour le remplacement des équipements détruits. En résumé le locataire assumera le pourcentage financier non pris en charge par sa compagnie d'assurance. Même en présence du loueur, le locataire reste responsable des éventuels débordements (dégâts occasionnés lors de l'organisation de son événement). L'assurance doit également couvrir les dégâts éventuels aux tiers sur la voie publique ou privée, ainsi que les accidents corporels des utilisateurs pendant toute la durée de la location (durée prenant effet dès réception des engins). La disparition suite à un vol ou à une négligence du locataire entraînera irrévocablement le remboursement immédiat de la ou les machine(s) disparue(s) sans qu'aucune vétusté ne puisse être invoquée. Les pièces et accessoires des jeux devront nous être restitués en fin de location. Les pièces manquantes seront facturées.

**Electricité** : La fourniture d'une prise ou rallonge électrique protégée de 220 V (+ différentiel) et d'une rallonge électrique 2 conducteurs + terre d'une longueur suffisante est à charge du client. Le wattage des différentes attractions est repris sur le bon de commande de chaque contrat (page 1)

**Accès** : L'endroit où le(s) Playseat(s) sera/seront mis en place doit être parfaitement accessible, une entrée suffisamment large (1 mètre) est indispensable. Dans les situations particulières, obstacles, escaliers et autres, une aide de 4 à 6 personnes (suivant difficulté) doit être prévue lors de la livraison et de l'enlèvement. Les Playseats seront installés exclusivement à l'intérieur. L'exposition à la pluie, aux poussières et aux fumées de cigarettes est formellement interdite !

**Surveillance** : Le locataire exploitera la / les attraction(s) en bon père de famille. Il s'engage à affecter en permanence et à ses frais, un préposé à la surveillance de la / les attraction(s) choisie(s). Au cas où celle-ci serait assumée par le loueur, un montant forfaitaire de € 300,00 par surveillant et par jour de 8 heures maximum sera porté en compte plus € 50,00 par heure supplémentaire. Le locataire devra prévoir une pause repas (repas fourni par le locataire) de 30 min. et des boissons non alcoolisées en suffisance pour la ou les personnes affectées à la surveillance. Durant ce laps de temps, c'est lui-même ou un tiers de son choix qui assumera la surveillance. Le tabac et les PLAYSEATS ne font pas bon ménage ! Il est donc INTERDIT de fumer autour des Playseats Y compris les spectateurs !!! Le bon sens veut que les règles d'utilisation soient respectées. Le locataire s'engage formellement à instruire ces règles aux utilisateurs ainsi qu'à les faire observer de manière stricte et intransigeante.

**Utilisation** : Les PLAYSEATS sont prévus pour être utilisés exclusivement en intérieur, à l'abri de toute humidité mais également à l'abri du froid. En effet, un trop grand froid pourrait nuire au bon fonctionnement de l'électronique et nuire à nos PLAYSEATS ! *De plus, il formellement interdit de fumer sur et autour des PLAYSEATS, de même que de les utiliser dans des lieux fumeurs ou enfumés ou encore dans un environnement poussiéreux. Des dégâts pouvant se manifester au niveau des lentilles entre autre !*

**A INTERDIRE :**

*Interdiction formelle de consommer boissons et nourriture, chewing-gum, ... Les fauteurs de troubles devront être écartés par une INTERDICTION IMMEDIATE et devront quitter les PLAYSEATS sur le champ. En effet, leur attitude pouvant générer des dégâts matériels ou encore la destruction partielle ou complète des machines dont le locataire reste financièrement et pénalement entièrement responsable !!! INTERDICTION FORMELLE de laisser monter les enfants dont la taille et l'expérience ne correspondraient pas aux exigences des PLAYSEATS loués, ces Simulateurs Automobiles sont essentiellement destinés à un public d'adolescents de 14/15 ans & d'adultes. L'appréciation étant laissée au bon sens du locataire. Un seul JOUEUR à la fois peut monter sur nos PLAYSEATS. DEGATS : (cfr paragraphe Assurance)*

**Annulation** : Celle-ci doit nous être notifiée au plus tard – 7 jours – avant la date de la location. Si le délai d'annulation de 7 jours n'est pas respecté, 75 % du montant de la location sera dû par le client à titre d'indemnité de rupture de contrat. En cas de forte pluie nous accepterons les annulations tardives sans aucun frais.

**Acompte** : Celui-ci sera égal à 50 % du montant de la location et sera versé sur notre compte au moment de la commande, avec en communication : Playseats (1) Playseats (2) ou Playseats (3) et la date de l'événement. Aucune commande ne sera enregistrée si les documents ne sont pas en notre possession dûment signés en page 1 et en page 2 précédés de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » et avant que l'acompte ne soit versé sur notre compte. Sauf accord écrit de notre part.

**Paiement** : Le solde se fera impérativement au comptant, à la livraison ou sur facture avant l'événement. En cas d'absence du locataire « responsable », celui-ci aura prévu une tierce personne pour effectuer le règlement et la réception du matériel. Dans le cas contraire, la livraison pourra être annulée !!!

**ATTENTION REPRISE :**

La reprise des attractions ne pourra pas forcément se dérouler à l'heure souhaitée par le client ! Les raisons en sont multiples. Toujours est-il que le locataire devra assurer une permanence (surveillance, gardiennage des attractions louées) et ce jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Il est évident que BLEU HELIUM tâchera de respecter au plus près les horaires du locataire mais en pleine saison c'est souvent difficile voire impossible... Dans tous les cas, une information téléphonique sera donnée sur l'évolution géographique et horaire de BLEU HELIUM pour la reprise des attractions. Le client (locataire) restera responsable des biens loués jusqu'à l'arrivée de BLEU HELIUM. Le locataire prendra donc ses dispositions en ce sens !!!

**Signature, précédée de la mention manuscrite « Lu & approuvé » (OBLIGATOIRE également en page 1 I)**  
**Aucune livraison n'aura lieu si nous ne sommes pas en possession de nos contrats signés et approuvés sur les deux pages !**